

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**D\_2024\_8\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

**Absent(s)** :

**Objet : Décision modificative**

**Excusé(s)** : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEDIRASON Guillaume

**Secrétaire de Séance** : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été retenus, dans le cadre du "Plan 5000 Equipements - Génération 2024" - Cours d'écoles actives et sportives, pour l'acquisition d'équipements sportifs.  
Il convient de modifier le budget pour prendre en compte la notification de la subvention et de prévoir la dépense nécessaire.

## INVESTISSEMENT

### Recette

1321 Etat et établissements nationaux + 5 000€

### Dépense

Op. 45 "Réalisations communales"

2188 Autres + 7 716€

21312 Bâtiments scolaires - 2 716€

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 12/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot